

Réforme des retraites : l'option dirigiste

Article rédigé par *Jacques Bichot**, le 07 mai 2010

Il semblerait que le gouvernement ait testé auprès des partenaires sociaux l'idée d'un âge pivot, par exemple 62 ans, qu'il faudrait attendre pour bénéficier du taux plein ; un abattement aurait été pratiqué pour qui aurait liquidé sa pension entre 60 ans et cet âge.

Le Medef et les syndicats auraient réagi négativement à cette formule qui, selon eux, risquerait de réduire le niveau des pensions des catégories sociales les plus défavorisées . À la suite de quoi Eric Woerth et Georges Tronc auraient crié haro sur le baudet, le premier déclarant : Je ne pense pas que cela soit très sain de laisser partir les salariés avec de toutes petites retraites.

Voilà une phrase véritablement étonnante. Car un dispositif existe de longue date dans le but d'éviter la misère aux personnes âgées : c'est le minimum vieillesse, renommé en 2006 allocation de solidarité aux personnes âgées . Un programme d'augmentation de ce revenu minimal destiné aux personnes ayant dépassé 65 ans est en cours d'exécution. L'État ne laisse donc avec une toute petite retraite que les personnes disposant d'autres revenus. Le ministre en charge de la réforme des retraites ne peut ignorer cela. Qu'a-t-il donc voulu dire ?

Il semble qu'à ses yeux il serait inacceptable de laisser quelqu'un liquider sa pension à 60 ans si elle est toute petite . Il serait du devoir de l'État de l'obliger à attendre une ou deux années de plus pour obtenir des sommes mensuelles un peu supérieures.

Mais, si telle est sa conviction, et s'il est logique, le ministre du Travail va proposer une réforme interdisant à quiconque de liquider sa pension avec une décote dès lors que cela déboucherait sur une pension mensuelle inférieure à un certain niveau. Ce serait un changement considérable, dans une direction passablement dirigiste.

Il ne semble pas que les propos d'Eric Woerth doivent être interprétés dans un sens aussi logique. Il semblerait plutôt qu'il ait simplement voulu faire jouer la corde sociale pour légitimer sa décision (ou une décision venue de plus haut ...) de relever purement et simplement l'âge minimal exigé pour liquider les pensions. Sachant que, sauf à pressurer de plus en plus les travailleurs au profit des retraités, il est impossible de maintenir constant le taux de remplacement du salaire par la pension à 60 ans, nos dirigeants préfèrent interdire de liquider avant 60 ans ½, puis 61, puis 62 ans, etc. (sauf, certainement, diverses exceptions) plutôt que de se faire attaquer sur une baisse du taux de remplacement.

Autrement dit, la position du ministre du Travail sera probablement : je fais le nécessaire pour éviter une baisse du taux de remplacement ; il se trouve que ce qui est nécessaire, c'est de relever l'âge légal .

Liberticide

Et tant pis si cette solution est liberticide. Tant pis si les Français sont traités comme des incapables majeurs, auxquels l'État doit dicter leur conduite. Foin du principe de subsidiarité, selon lequel Michel, Fatima et Claudio sont plus à même que les pouvoirs publics de déterminer ce qui est bon pour eux et pour leurs proches. Abandonnée la perspective d'une retraite à la carte avec neutralité actuarielle, formule que le RPR puis l'UMP avaient, fut un temps, inscrite à leur programme [1]. 61 ans pour tous, 62 ans pour tous, demi-tour gauche et en avant, marche !

Ce despotisme est conforme à la prédiction de Tocqueville, qui écrivait de nous : Je ne crains pas qu'ils rencontrent dans leurs chefs des tyrans, mais plutôt des tuteurs. Un pouvoir immense et tutélaire se fixe pour mission de veiller sur notre sort . Comme *De la démocratie en Amérique* le laissait prévoir, ce pouvoir travaille volontiers à notre bonheur ; mais il veut en être l'unique agent et le seul arbitre .

Voilà où en sont, je le crains, les perspectives de réforme des retraites. Comme en 2003, les hommes qui dirigent l'État vont prétendre sauver nos retraites au lieu de réaliser les changements qui nous permettraient de les sauver nous-mêmes, en tant que personnes libres et responsables de leurs décisions. Charles de Gaulle regrettait que les Français fussent des veaux . Ses successeurs, eux, font ce qui est en leur pouvoir pour qu'ils le restent.

***Jacques Bichot** est économiste, vice-président de l'Association des économistes catholiques. Il vient de faire paraître *Retraites. Le dictionnaire de la réforme* (l'Harmattan, avril 2010).

[1] Voir par exemple le livre de Marie-Claire Carrère-Gée, *Les Temps de la liberté. L'autre façon de parler des retraites* (Ramsay, 2002), préfacé par Alain Juppé, nommé cette année-là président de l'UMP, lorsque celui-ci a remplacé le RPR. Mme Carrère-Gée, alors administrateur du Sénat et secrétaire national du RPR, a été nommée en 2002 conseiller technique aux affaires sociales de Jacques Chirac, président de la République, très peu après la sortie de son livre. On lit dans celui-ci, p. 160 et suivantes : On ne sortira pas de cette détestable gestion des âges dans les entreprises [elle parle de la tendance à se débarrasser des

seniors] sans faire évoluer notre système de retraites, pour que celui-ci abandonne la référence à un "âge" obligatoire de la retraite. Évidemment, tout le monde doit pouvoir continuer à 60 ans. Mais on doit aussi pouvoir choisir son âge, avant ou après 60 ans. [...] Il faut changer les règles de notre système de retraites afin qu'elles deviennent cohérentes avec un principe de libre gestion des temps de la vie. Cela suppose que nos régimes soient neutres vis-à-vis de l'âge de départ, librement choisi. [...] L'institution d'une retraite à la carte constitue un outil indispensable pour permettre aux Français de gérer, plus librement, tous les temps de leur vie.
